

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015_12_39
id. 2170

L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR" VALORISATION DES
SENTIERS DE PETITES RANDONNÉES PÉDESTRES**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

. la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;

. la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;

. l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à l'entretien des sentiers de randonnée pédestres ou équestres sont les suivantes :

- Sentiers balisés suivant les règles en vigueur établies par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Nationale du Tourisme Equestre et empruntant des chemins publics,

- Sentiers entretenus en permanence et praticables toute l'année,

- Sentiers faisant l'objet d'une description sur un document mis à disposition du public.

Pour les travaux de strict entretien, l'aide départementale est fixée de la manière suivante :

16 € par kilomètre dans le cas d'une première demande,

8 € par kilomètre dans le cas de demandes suivantes.

Pour les travaux d'entretien et de balisage (ouverture), l'aide départementale est fixée à **19 €** par kilomètre.

Pour la conception et la réalisation du document d'information destiné au public, l'aide départementale est fixée à **16 €** par kilomètre, à condition d'avoir déjà bénéficié de la subvention relative à l'entretien comme énoncée ci-dessus.

Le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" s'est réuni le 22 octobre 2015 en vue d'examiner les dossiers suivants.

1 - Communauté de Communes du Quercy Caussadais : entretien annuel 2015 de 256 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres - TOU00925

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR), et sur la base d'une volonté locale de développer la découverte de la nature, un réseau de petites randonnées a été mis en place à l'échelle des 12 communes de la Communauté de Communes. A ce jour 20 PR mettent en évidence la richesse des paysages et du patrimoine, et permettent aux randonneurs locaux et aux touristes de découvrir le territoire.

En complément des sentiers de randonnées, 3 sentiers VTT ont également été mis en place.

Une signalétique existante fait l'objet d'un entretien régulier.

En 2015, les sentiers PR1 de Monteils et St-Georges, ainsi que les PR1 et PR2 de Septfonds, ont fait l'objet d'une labellisation de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre qui est matérialisée, au départ des sentiers, par des panneaux spécifiques financés par le Conseil Départemental.

En parallèle, comme chaque année, un programme d'entretien de ce réseau est mis en place afin de conserver la qualité des chemins : remise à niveau de la signalétique et travaux d'élagage, taille et débroussaillage sur les 256 kms du réseau.

Ces travaux sont réalisés en prestation de service par l'Association d'insertion IDDEES basée sur le Quercy Caussadais.

Le coût de cette opération s'élève à **26 280 € TTC** pour 2015.

S'agissant de travaux d'entretien sur l'ensemble du réseau de randonnée, soit 256 kms, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :

- 256 kms x 8 € = **2 048 €**.

C'est donc une subvention de **2 048 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **2 048 €** à la **Communauté de Communes du Quercy Caussadais** pour l'entretien annuel 2015 de 256 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

2 - Communauté de Communes Garonne et Canal : entretien annuel 2015 de 83,8 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres - TOU00930

Depuis 2010, la Communauté de Communes Garonne et Canal a confié à ses services, l'entretien des sentiers de randonnée, répartis en 6 circuits, irriguant les 6 communes adhérentes.

Ces parcours tiennent compte de la diversité des publics permettant un accès à des randonneurs amateurs et initiés. Ils bénéficient tous d'une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR) permettant de garantir une pérennité du projet dans le temps.

Pour 2015, il est prévu que l'agent en charge de l'entretien des sentiers de randonnées consacre 26 semaines de son temps de travail. Cette année, l'équipe a été complétée de deux agents qui assureront le broyage des parties peu ou pas accessibles.

Le coût prévisionnel de cet entretien s'élève à **33 500 € TTC**.

La demande de subvention porte sur 95 kms de sentiers. L'Agence de Développement Touristique, chargée de la gestion "technique" des itinéraires, a comptabilisé 83,8 kms inscrits au PDIPR.

S'agissant de travaux d'entretien sur l'ensemble du réseau de randonnée, soit 83,8 kms, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :

- 83,8 kms x 8 € = **670 €**.

C'est donc une subvention de **670 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **670 €** à la **Communauté de Communes Garonne et Canal** pour l'entretien annuel de 83,8 kilomètres de sentiers de petites randonnées.

3 – Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron : mise aux normes du balisage d'itinéraires de randonnées pédestres - TOU00923

Dans le cadre d'une démarche de labellisation d'itinéraires de randonnées pédestres, la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron a été sollicitée par l'Agence de Développement Touristique du Tarn-et-Garonne, en collaboration avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP 82). Elle a pris en charge la mise aux normes du balisage et de la signalisation selon les prescriptions de la Fédération Française de Randonnées Pédestres.

La labellisation répond à certains critères de balisage et de signalisation des itinéraires clairement identifiés et évalués par le CDRP 82. Les 8 itinéraires concernés par cette mise aux normes se situent sur les communes de Bruniquel, Montricoux, Saint-Etienne-de-Tulmont, Albias et Bioule. Il s'agit :

- du Circuit du Cabéou (PR4)
- du Circuit Notre-Dame (PR6)
- du Circuit des Sept Perdrix (PR8)
- du Circuit de Pousiniès (PR2)
- du Circuit des Vergers (PR1)
- du Circuit de la Tanguine (PR1)
- du Circuit de la Bouffière (PR2)
- du Circuit des Moulins (PR5)
- du Circuit du lavoir d'Embarre.

Le linéaire effectif de balisage, en tenant compte des chevauchements de PR contigus, représente une longueur de 71,50 kms.

Le coût de cette mise aux normes des itinéraires s'élève à **5 500 € HT**.

S'agissant de travaux de balisage sur 71,50 km, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :

- 71,50 kms x 19 € = **1 359 €**.

C'est donc une subvention de **1 359 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **1 359 €** à la **Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron** pour cette opération de mise aux normes du balisage d'itinéraires de randonnées pédestres.

4 – Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron : signalisation de 3 itinéraires de randonnées pédestres - TOU00922

Dans le cadre d'une démarche de labellisation d'itinéraires de randonnées pédestres, la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron a été sollicitée par l'Agence de Développement Touristique du Tarn-et-Garonne, en collaboration avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP 82).

En parallèle à l'opération de mise aux normes ~~du balisage des 71,50 kms~~ d'itinéraires, une signalisation doit aussi être réalisée sur 3 des sentiers concernés par la labellisation et qui présentent par ailleurs, des singularités paysagères remarquables dans le département. Il s'agit :

- du Circuit du Cabéou (PR4)
- du Circuit Notre-Dame (PR6)
- du Circuit des Sept Perdrix (PR8).

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Tarn-et-Garonne et l'Agence de Développement Touristique ont fourni des prescriptions nécessaires pour la réalisation des modèles de panneaux signalétiques. Les maquettes présentées par la Communauté de Communes des Terrasses et Vallée de l'Aveyron ont été validées par le CDRP et l'ADT de Tarn-et-Garonne.

Le coût de la signalisation des 3 itinéraires concernés s'élève à **3 405 € HT**.

S'agissant de travaux de signalétique des sentiers d'intérêt départemental, l'aide susceptible d'être accordée s'élève à 50 % du coût plafonné à 20 000 € HT. C'est donc une subvention de **1 703 €** qui est sollicitée pour la mise en place d'une signalétique.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **1 703 €** à la **Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron** pour la signalisation de 3 itinéraires de randonnées pédestres.

5 – Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier : entretien annuel 2015 de 75 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres - TOU00931

Dans le cadre du programme de randonnée pédestre de la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier, 8 circuits de randonnée soit 75 kms répartis sur 10 communes ont été aménagés en 2014. Ils font l'objet d'une inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Pédestre (PDIPR) piloté par l'Agence de Développement Touristique.

Ces itinéraires visent à proposer une offre de loisirs mais également à mettre en valeur le patrimoine culturel, paysager et naturel du territoire de la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier.

Pour l'entretien de ces sentiers, le service technique de la Communauté de Communes assure durant environ 52 jours le débroussaillage, la tonte et l'élagage, principalement durant les périodes de printemps et d'automne.

Le coût prévisionnel de cet entretien s'élève à **5 747 € TTC**.

S'agissant de travaux d'entretien sur l'ensemble du réseau de randonnée, soit 75 kms, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :

- 75 kms x 8 € = **600 €**.

C'est donc une subvention de **600 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **600 €** à la **Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier** pour l'entretien annuel 2015 de 75 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres.

6 – Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise : entretien annuel 2015 de 108 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres - TOU00932

Les sentiers de randonnées des cantons de Beaumont de Lomagne et de Lavit de Lomagne ont été créés entre 1996 et 1997 avec des objectifs précis visant à reconquérir, entretenir et valoriser le patrimoine naturel, à développer les activités culturelles et de loisirs, à mettre en valeur et faire découvrir le patrimoine bâti existant et à développer et promouvoir le tourisme vert.

Il existe un public important qui arrive sur la Lomagne à la recherche de circuits de randonnée-promenade à faire en VTT, à pied, à cheval... Afin de lui offrir des chemins de qualité, un entretien parfait accompagné d'une signalisation et d'un balisage précis s'avère indispensable.

La Communauté de Communes de la la Lomagne Tarn-et-Garonnaise est en charge de la création, de l'entretien et du balisage des sentiers de randonnées pédestres, équestres et VTT. Pour cela, elle engage les services de la régie communautaire travaillant avec son propre personnel.

Ainsi, douze sentiers de randonnées balisés PR ~~dont deux nouveaux~~, pour amateurs ou confirmés, permettent de découvrir l'identité de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, ses paysages vallonnés, son patrimoine architectural, ses diversités de cultures, de faune et de flore ainsi que le charme de ses villages fleuris.

Deux nouveaux circuits de randonnées ont été créés au départ de la base de loisirs de Beaumont-de-Lomagne. Ces deux parcours ont été inaugurés lors de la randonnée " les parcours du cœur" le 6 avril 2013 organisée par le Centre Cardiaque Midi Gascogne.

Le montant estimatif des travaux d'entretien pour l'année 2015 s'élève à **10 060 €**.

S'agissant de travaux d'entretien sur l'ensemble du réseau de randonnée, soit 108 kms, l'aide départementale susceptible d'être accordée s'élève à :

- 108 kms x 8 € = **864 €**.

C'est donc une subvention de **864 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **864 €** à la **Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise** pour l'entretien annuel 2015 de 108 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres.

Ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **657343** – sous-fonction **738** (SERA) du budget départemental.

- Autorisation d'engagement 2015	20 438 €
- Engagé aux précédentes commissions permanentes	13 104 €
- Engagé à la Commission de ce jour	7 244 €
- Disponible sur l'exercice 2015	90 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique « Plan de Soutien Tourisme Avenir » réuni le 22 octobre 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 7 244 € :
 - 2 048 € à la Communauté de Communes Quercy Caussadais pour l'entretien annuel de 256 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
 - 670 € à la Communauté de Communes Garonne et Canal pour l'entretien annuel de 83,8 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
 - 1 359 € à la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour la mise aux normes du balisage de 71,5 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
 - 1 703 € à la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron pour la signalisation de 3 itinéraires de petites randonnées pédestres,
 - 600 € à la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier pour l'entretien annuel de 75 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres,
 - 864 € à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise pour l'entretien annuel de 108 kilomètres de sentiers de petites randonnées pédestres.
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 (SERA) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC